



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E187899

VALABLE JUSQU'AU 06/07/2027

ÉDITÉ LE

23/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1986

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 03/06/2024

24 540 956

Raison sociale : PROXISERVE (AGENCE)

Sigle : PROXISERVE

4 SQUARE DES GOBELINS

85300 CHALLANS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC NANTERRE 334873726

Téléphone : 02 44 78 40 70

Fax : 02 51 49 75 06

Portable :

Siret : 334 873 726 02755

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2101521

Site Internet : <http://www.proxiserve.fr>

E-mail : jbarbe@proxiserve.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

SMA SA 1254000 / 002 1224128

Responsabilité légale :

RIVOAL SEBASTIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

BHEI Attestation RC - 48-ECA-003711-0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	02/07/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/07/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/07/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	07/07/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/09/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.